



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 2

L'an deux mille vingt-deux et le 7 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 31 mars, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, M. DENIS MOLET, MME MONIQUE BEZOS, M. ANDRE DA PONTE, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME KATY COLDER, M. YANNICK PUGET.

Etaient absents ayant donné procuration : MME NATHALIE SIMON-LABRIC (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS) MME RENEE HUMEAU (POUVOIR DONNE A MME JACKIE VAZ SANTIAGO).

Etaient absents excusés : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO.

DÉLIBÉRATION n° 2022/12

Objet : Renouvellement de la convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) pour le programme Séniors en Vacances 2022

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration que, chaque année, nous renouvelons la signature d'une convention avec l'ANCV dans le cadre du programme « Séniors en Vacances ».

Pour l'année 2022, le tarif maximum des séjours est le suivant :

- 410 € TTC pour un séjour d'une durée de 8 jours/7nuits

Le montant de l'aide financière de l'ANCV pour ce séjour est de 180 €/personne, ramenant le tarif à 222 € pour les personnes éligibles à l'aide, en fonction de leurs ressources. Le montant total de l'aide accordée par l'ANCV pour ce séjour s'élève à 3 960 €. Ainsi, ce sont potentiellement 22 personnes qui pourront bénéficier de cette aide.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de renouveler cet engagement et de l'autoriser à signer la convention ANCV 2022 avec l'ensemble de ses annexes et tous les documents s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le 11 AVR. 2022

ID : 031-213105612-20220411-D2022_12_1-DE



Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De renouveler cet engagement et d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention ANCV 2022 avec l'ensemble de ses annexes et tous les documents s'y rapportant.

**Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle Godéas**



- Transmis le 11 AVR. 2022
- Affiché le 11 AVR. 2022